

## HONORAIRES DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Honoraires au 1er Janvier 2022

PRIX DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER	POURCENTAGE SUR LE PRIX DE VENTE*
Entre 0 € et 50 000 €	10 % TTC*
Entre 50 001 € et 100 000 €	9 % TTC
Entre 100 001 € et 150 000 €	7 % TTC
Entre 150 001 € et 350 000 €	6 % TTC
Au delà de 350 00 €	5 % TTC

 $<sup>^{\</sup>ast}$  Forfait minimum de 2 000 Euros H.T. les honoraires sont à la charge du vendeur Barème TTC, TVA de 20%

En cas de délégation de mandat, le barème utilisé sera celui de l'agence détenant le mandat de vente.

## **HONORAIRES COMMERCES**

TERRAINS, LOCAUX INDUSTRIELS, BUREAUX, LOCAUX COMMERCIAUX	POURCENTAGE SUR LE PRIX DE VENTE*
Entre 0 € et 200 000 €	7 % TTC*
Entre 200 001 € et 500 000 €	6 % TTC
Au delà de 500 001 €	5 % TTC

FONDS DE COMMERCES, DROIT AU BAIL	POURCENTAGE SUR LE PRIX DE VENTE*
Entre 0 € et 200 000 €	9 % TTC*
Entre 200 001 € et 500 000 €	8 % TTC
Au delà de 500 001 €	7 % TTC

 $<sup>^{\</sup>ast}$  Forfait minimum de 4 000 Euros H.T. les honoraires sont à la charge du vendeur Barème TTC, TVA de 20%

## LEWIS MORGAN IMMOBILIER